



ACCUEIL DE LOISIRS EN PAYS D'AGOUT (A.L.P.A)

Association loi 1901
Siège social : Cité du Château – Groupe scolaire
81570 VIELMUR SUR AGOUT

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ACCUEIL DE LOISIRS EN PAYS D'AGOUT (A.L.P.A)

Association loi 1901

Siège social : Cité du Château – Groupe scolaire
81570 VIELMUR SUR AGOUT

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Enfance Jeunesse du Carmausin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport

Incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels à la rubrique : « Faits caractéristiques de l'exercice ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 24 avril 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	25 262	4 871
Terrains					Résultat de l'exercice	3 573	20 391
Constructions					Subventions d'investissement	4 196	4 720
Matériels d'activités					Total	33 031	29 982
Autres immobilisations corporelles	80 849	53 405	27 444	30 875	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	80 849	53 405	27 444	30 875	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	25 282	8 646	16 636	17 457	Fournisseurs	33 219	37 160
Autres créances	71 582		71 582	25 100	Dettes fiscales et sociales	36 295	50 388
Trésorerie	11 666		11 666	66 875	Autres dettes	27 962	22 775
Charges constatées d'avance	3 179		3 179		Produits constatés d'avance		
Total	111 708	8 646	103 062	109 431	Total	97 476	110 324
Total	192 558	62 051	130 507	140 306	Total	130 507	140 306

ACCUEIL LOISIRS PAYS D'AGOUT (ALPA)

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 273	6 630
Ventes de biens		13
Prestations de service	287 225	201 294
Subventions d'exploitation	173 809	239 900
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	10	328
Reprises sur dépréciations et provisions	145	
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat	524	524
Total	467 987	448 688
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	107 480	90 926
Aides financières		
Impôts et taxes	4 702	4 547
Salaires	270 561	268 731
Charges sociales	75 507	73 127
Autres charges	871	0
Dotations aux amortissements	3 430	3 430
Dotations aux dépréciations et provisions		735
Reports en fonds dédiés		
Total	462 551	441 496
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	5 436	7 192
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Autres produits financiers	79	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	79	
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	79	
RESULTAT COURANT (I + II)	5 514	7 192
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	9 108	32 971
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	9 108	32 971
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	11 049	19 772
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	11 049	19 772
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 941	13 199
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	3 573	20 391
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	47 000	47 000
Bénévolat	N/D	N/D
Total	47 000	47 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	47 000	47 000
Personnel bénévole	N/D	N/D
Total	47 000	47 000

ANNEXE

ACCUEIL DE LOISIRS EN PAYS D'AGOUT 2023

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un excédent de 3 573 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : Regrouper des personnes qui se proposent de promouvoir des loisirs éducatifs et permettre ainsi la création de centres de loisirs éducatifs pour l'enfance et la jeunesse.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 présente une augmentation de la fréquentation par rapport à l'année précédente, en dehors d'une légère baisse de fréquentations au CLAE de Vielmur, toutes les autres activités sont en hausse de fréquentations (CLAE St Paul, mercredis et vacances scolaires sur les deux centres), dépassant les fréquentations d'avant Covid.

Le résultat de l'exercice repose principalement sur des produits exceptionnels et dans une moindre mesure, sur une augmentation de la facturation (dû aussi à la hausse de fréquentations) et des subventions CAF. Le niveau des fonds propres de l'association reste trop peu élevé compte tenu de son budget annuel et des engagements auxquels elle devra faire face à plus ou moins long terme (Cf. VI 4.), les IDR et l'équilibre de la trésorerie, même assainie, reste fragile, ne permettant pas à l'association de voir au-delà de 2 ou 3 mois. Cette fragilité pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 411,28		1 411,28	
Matériel éducatif	25 264,11		25 264,11	
Agencements & aménagements divers	56 199,12			56 199,12
Matériel d'hébergement	1 950,00		1 950,00	
Matériel de transport	24 250,00			24 250,00
Matériel bureau informatique	8 909,21		8 509,21	400,00
Fonds de garantie				
Total	117 983,72		37 134,60	80 849,12

b) Acquisitions et désinvestissements

Mise au rebut de toutes les immobilisations hors d'usage ou ayant disparu totalement amorties.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%%	1 411,28		1 411,28	
Matériel éducatif	20%%	25 264,11		25 264,11	
Agencements & aménagements divers	10%	25 324,50	3 430,18		28 754,68
Matériel d'hébergement	20%	1 950,00		1 950,00	
Matériel de transport	20%	24 250,00			24 250,00
Matériel de bureau	20%	8 909,21		8 509,21	400,00
Total		87 109,10	3 430,18	37 134,60	53 404,68

2. Immobilisations financières : NEANT

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks

NEANT

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	25 281,73	8 646,03	16 635,70
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	25 281,73	8 646,03	16 635,70

5. Comptes courants Francas

NEANT

6. Autres créances

Solde Subvention à recevoir Mairie de Vielmur/Agout	11 240.23
PSO CAF 2023 à recevoir	54 553.03
MSA 2023 à recevoir	4 012.99
Fonjep 2023 à recevoir	1 776.00
Indemnités journalières	0.00
	71 582.25

7. Trésorerie

CAISSE D'EPARGNE	7 946.67
LIVRET	3 180.56
CAISSE	538.54
	11 665.77

8. Charges constatées d'avance

Assurance Maif 2024	3 178.65
---------------------	----------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Au 31/12/2023 avant affectation du résultat de l'exercice, ils s'élèvent à 25 262.03 €.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Cumul reprises au début exercice	Reprises de l'exercice	Cumul reprises fin d'exercice
CAF subvention d'investissement	57 227.00				
Total	57 227.00		52 506.72	524.48	53 031.20

Au 31 décembre 2023, il reste la somme de 4 195.80 € à reprendre.

3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers	8 791,12		145,09	8 646,03
Comptes courants Francas				
Dépréciations	8 791,12		145,09	8 646,03
Total	8 791,12		145,09	8 646,03

Dotations / reprises d'exploitation 145,09

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 145,09

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 145,09

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 145,09

(1) : Cf. Ci-dessous Engagements hors bilan

5. Fournisseurs

Fournisseurs	29 7986.25
Factures non parvenues	<u>3 420.00</u>
	33 218.65

6. Dettes fiscales et sociales

4210 Personnel Rémunérations dues	402.82
4282 Dettes congés payés	7 462.82
4310 Urssaf du Tarn	6 587.87
4372 Chorum Prévoyance	1 438.03
4373 Malakoff Médéric	7 393.66
4382 Dettes charges congés payés	2 611.98
4381 Harmonie mutuelle	447.98
4386 Organismes sociaux mutex	0.00
4421 Prélèvement à la source	99.62
4473 Uniformation	<u>9 849.89</u>
	36 294.67

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450000	AD FRANCAS DU TARN	8 845.36
450001	UR FRANCAS D'OCCITANIE	2 117.00
	Total	10 962.36

Avance Subvention 2024 CCAVM 17 000.00
TOTAL AUTRES DETTES **27 962.36**

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service et ventes de marchandises

Type de Prestations	31122023	31122022
PRODUITS FAMILLES	138 238.00	128 082.68
Prestations services MSA+CAF+JPA+CD	142 762.00	67 014.46
Prestation de service	225.00	0.00
CAF plan mercredis	6000.00	5 459.32
Indemnités sécurité sociale	0.00	0.00
Remboursement Uniformation	0.00	737.40
Ventes doc divers	0.00	12.50
Total Prestations	287 225.00	201 306.36

2. Subventions d'exploitation

	31122023	31122022
FONJEP	7 107.00	7 107.00
Subvention CCLPA	65 679.00	114 400.00
Subvention mairie Vielmur	61 240.00	71 500.00
Subvention mairie St Paul	30 703.00	40 000.00
Subvention CAF	9 079.00	6 892.56
Total	173 809.00	239 899.56

3. Autres produits : 6 807.30 €

75700 Subvention d'investissement : 524.48 €

75810 Produits de gestion courante : 9.82 €

75611 Adhésions familles : 6 273.00 €

4. Produits exceptionnels : 9 108.37 €

7720 Produits exercices antérieurs : 9 108.37 € (pour l'essentiel des soldes 2022 de CAF non provisionnés)

6. Charges exceptionnelles : 11 049.20 €

67200 Charges exercices antérieurs : 11 049.20 € essentiellement des dettes fournisseurs de 2022 dont les factures sont parvenues très tardivement

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	31/12/2023		31/12/2022	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres			0	0
Employés	60	10	33	10
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Total	60	10	33	10

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	31122023		31122022	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	39	621	31	601

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus : NEANT

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : Néant

Autres engagements : les engagements d'indemnités de départ en retraite du personnel n'ont pas été provisionnés. Elles représentent une provision de 71 201.89 € suivant le calcul détaillé ci-dessous (1).

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective nationale ECLAT, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Valorisée à 47 000 €.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Non répertorié.